



Salaire payé toujours en retard droit au remboursement?

Par **Amazonedu83**, le **14/09/2012** à **01:50**

Bonjour,

Voilà depuis 3 ans dans mon entreprise, 2 ans en Cdd et un an en Cdi, depuis toujours ma patronne à du mal à me payer toujours en retard jamais au même moment l'année dernière pendant 4 mois sans salaire... j'ai toujours été très compréhensible de ses difficultés mais aujourd'hui je ne pouvais plus attendre donc on est arrivé à une rupture conventionnelle parce que je voulais me débarrasser de cette galère de mi-temps en plus le plus rapidement possible... Donc la je suis dans l'attente de l'acceptation.

Donc ma question est aujourd'hui existe t il une solution pour me faire rembourser tous ces agios et frais divers qu'elle m'a causé même si le contrat est rompu? Et au 25 doit elle être dans l'obligation de me verser mon salaire au total ainsi que mes indemnités de licenciement? Merci ça fait beaucoup de questions je sais...

J'attends avec impatience une réponse

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **09:07**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez les justificatifs pour les agios et frais divers mais il vaudrait mieux régler ce problème avant la conclusion de la rupture conventionnelle qui implique que plus aucun litige ne subsiste...

Il est admis que le solde de tout compte soit versé à la date habituelle de la paie où ce qu'elle aurait dû être...